

## **MON CENTRE-VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur la mise en œuvre par la Ville du programme « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » (MCVAIC) dont les lauréats vont pouvoir bénéficier d'une aide à l'installation dans des locaux du centre-ville.

Avec la signature de la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (ACV) le 15 janvier 2019, la Ville s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la dynamisation de son centre-ville et du développement de son attractivité.

Face aux multiples courants qui bousculent et accélèrent la nécessaire mutation des activités de centre-ville et l'entrepreneuriat, la Collectivité souhaite mettre en œuvre un programme de développement et d'identification de projets pouvant contribuer à la diversification et à la modernisation du tissu commercial de son centre-ville.

Dans cette démarche, MCVAIC est un dispositif à destination des villes inscrites dans le programme ACV. Cette initiative est portée par l'association Auxilia Conseil en partenariat avec Le Bon Coin et la Banque des Territoires. La Ville a souhaité mobiliser ce dispositif pour agir sur la diminution du taux de vacance des locaux commerciaux du centre-ville, actuellement à hauteur de 18 %

Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » (MCVAIC) est un concours/marathon de création d'entreprise organisé par Auxilia Conseil qui place au cœur du développement économique local, le commerce et l'artisanat de centre-ville. Il favorise la rencontre entre :

- d'une part, des commerçants déjà installés, et/ou des porteurs de projet amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de 36 heures ;
- et d'autre part, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire, les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

Les objectifs de ce programme sont multiples :

- Remédier à la vacance commerciale,
- Attirer des porteurs de projets,
- Soutenir la relance des activités en centre-ville,
- Sensibiliser les commerçants aux enjeux du numérique,
- Fédérer les acteurs du commerce local,
- Rendre les administrés « consom'acteurs ».

La Ville de Le Port serait la première à organiser le concours/marathon MCVAIC au niveau régional et dans les outre-mers depuis sa création en 2018. Au niveau national, une dizaine de porteurs de projet en moyenne participe à ces événements chaque année. Il convient de souligner que, depuis sa création, 50 % des lauréats ont créé leur entreprise à l'issue de ce programme.

La mise en œuvre de l'opération se décline en plusieurs phases :

- Mobilisation des acteurs locaux par Auxilia Conseil,
- Organisation d'un concours en centre-ville pendant 2 jours (temps fort du dispositif),
- Suivi des projets pendant 6 mois,

- Finale nationale permettant de décerner trois prix : le meilleur projet de création d'activité, le meilleur projet de développement / relance d'activité et le projet le plus engagé.

Au titre de ce programme, la Ville prend en charge la prestation d'accompagnement et de suivi d'Auxilia Conseil d'un montant de 21 700 euros TTC. Cette action est éligible à un accompagnement financier de la Banque des Territoires, partenaire de ce dispositif, à hauteur de 50 % du coût total hors taxes, soit 10 000 euros.

Par ailleurs, afin de rendre le concours attractif localement, en amont de la remise de prix au niveau national, la Collectivité souhaite récompenser les trois meilleurs projets portois, par le biais d'une aide exceptionnelle à leur implantation commerciale dans son centre-ville.

Cette aide prendra la forme d'une prise en charge par la Ville de 50 % du coût du loyer brut mensuel du local commercial, plafonnée à 500 € par mois et limitée à 6 mois, conditionnée par l'implantation des activités sur le périmètre du centre-ville.

Cette intervention représente un montant global maximal de 9 000 € pour la Collectivité.

La mise en place de ce projet par la Ville de Le Port vise à :

- L'accélération de l'identification de projets d'activités contribuant à la diversification de la composition du tissu commercial ;
- La création d'activités dans des cellules commerciales vacantes ;
- La valorisation de l'image de la Ville par une couverture médiatique promouvant le territoire et les actions de la Ville engagées en faveur de la redynamisation et du développement commercial et artisanal.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'engagement de la Ville dans le dispositif « Mon Centre-Ville A un Incroyable Commerce » ;
- d'approuver la contribution de la Ville à la mise en œuvre de ce dispositif pour un montant de 21 700 € TTC, correspondant à la prestation d'Auxilia Conseil ;
- d'approuver la récompense de la Ville aux trois premiers lauréats du concours sous la forme d'une prise en charge de 50 % du loyer brut mensuel du local commercial, plafonnée à 500 € par mois et limitée à 6 mois ;
- de prendre acte de la demande de subvention d'un montant de 10 000 euros pour le financement de cet évènement, auprès de la Banque des Territoires ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.